

finpension Durable 0 (Prévoyance)

Risque de placement: **Très bas**

Factsheet au 31.07.2025

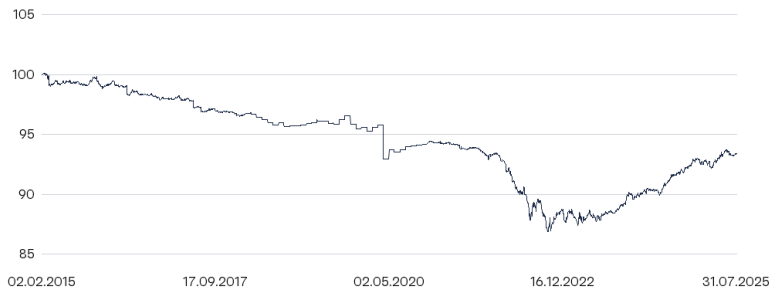
Brève description

La stratégie de finpension Durable 0 investit 99 % dans des obligations à court et moyen terme cotées à la bourse suisse. La stratégie d'investissement est passive et suit l'indice SBI AAA-BBB 1-5Y. Le fonds indiciel institutionnel du Swisscanto est utilisé pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Éléments clés

Devise de référence	CHF
Tarif forfaitaire	0.49 %
Coûts de fonds (TER)	0.00 %
Frais de dépôt	aucun
Frais de transaction	aucun
Rééquilibrage	hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2025	2024	2023	2022	2021
en %	0.51	3.34	2.58	-5.78	-1.27

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
cumulé	0.51	2.17	4.27	-0.67	-5.97
annualisé p.a.	n.d.	2.17	1.40	-0.13	-0.61

Classes d'actifs

Liquidité	1.0 %
Obligations	99.0 %

Devises

Franç suisse	100.0 %
--------------	---------

Régions

Suisse	64.3 %
Europe	15.3 %
Non classifié	10.4 %
Amérique du Nord	8.4 %
Asie	1.7 %

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1 %
Cash		1 %
Obligations		99 %
Swisscanto (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB 1-5 CHF Responsible NT CHF	CH1286048231	99 %

Fournisseurs

Fondation	finpension Fondation de libre passage
Siège de la Fondation	Schwyz (SZ)
Autorité surveillance	LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)
Réviseur	VATAR AG
Banque de dépôt	Swisscanto by Zürcher Kantonalbank
Direction	finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement des prestations de libre passage dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de libre passage de finpension. Les dispositions valables du règlement, du règlement de placement et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de libre passage de finpension. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/lp.